



Autorisation régionale de pêche pour la pêche des « Thons et espèces apparentées en zone CTOI »

Références Réglementaires	* Recommandation n°13-02 de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) concernant le registre CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI; * Règlement (UE) n °1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche ; * Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ; * Arrêté du 25 février 2013 portant création des autorisations de pêche ORGP pour certaines pêcheries non contingentées ou contingentées soumises à des mesures de gestion adoptées dans le cadre de certaines organisations régionales de gestion de la pêche.
----------------------------------	--

Nom du navire autorisé	DOLOMIEU	OP ou comité des pêches concerné : OR.THON.GEL
Immatriculation du navire autorisé	RU Quartier	930604 N° immatriculation
Nom de l'armement	COMPAGNIE D'ARMEMENT A LA PECHE	
Caractéristiques techniques du navire	Longueur hors tout : 89.4 (en mètres)	Puissance : 3800.0 (en kW) Jauge : 2667.0 (en UMS)

Pour la période du : 01/12/2017 au 31/12/2017

Condition de l'autorisation	
Activité(s) réglementée(s)	Condition(s) spéciale(s)
Filets tournants Thons et espèces apparentées Zone CTOI	Codes FAO: PS - PS1 - PS2 - LA
Date de délivrance : 27/12/2016	